



Publié le 1 août 2014 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Conseil pour la société ECM Technologies

[Jean-Pierre Chauv](#), [Catherine Nommick](#) et [Chems Idrissi](#) ont conseillé la société ECM Technologies, spécialisée dans la conception la fabrication et la commercialisation de fours industriels de traitement thermique et leader mondial dans la fourniture d'installations de cémentation basse pression pour les marchés de l'automobile et de l'aéronautique, dans le cadre d'une levée de fonds de 10 millions d'euros auprès des sociétés BPI France, Siparex, Innovafonds et Capida.

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.